Schooleck Bulletin 2024 Schooleck









www.schoeneck.fr



Un choix rigoureux et soigneux des

matières premières, des contrôles en amont et en aval, un suivi continu associé à notre savoir-faire ainsi qu'un sixième sens inné pour trouver le bon produit sont les clés de notre succès.

Profitez de la qualité de notre large palette de produits I





Mix Food Service · Z.A.Rue André Ampere 57350 Schoeneck · www.komplet.com

Bakeline: produits surgelés pour la boulangerie/pâtisserie et l'industrie boulangère depuis 1994.

La quête perpétuelle d'améliorations techniques, l'agrandissement de notre production ainsi que la volonté

de préserver nos ressources naturelles sont les maîtres-mots pour la production de nos spécialités américaines telles que Muffins, Bagels

Donuts, entre autres...



Bakeline S.n.c Z.A. rue André Ampère F-57350 Schoeneck

Tel.: +33(0)387846860 Fax: +33(0)387846861 info@bake-line.com www.bake-line.com

Entreprise de bâtiment **DURIGON S.à.r.I.**

Maconnerie Béton armé Chapes Pavage



16. rue d'Emmersweiler Gérant : 57600 Forbach Laurent Durigon

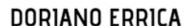
Tél: 03.87.85.03.18 / 06-80-66-88-81

E-mail: durigonsarl@hotmail.fr

EURO'PELOUSE 57 GRAND EST

= 06 89 64 57 02

europelouse@gmail.com _____



VOS PROJETS, NOTRE SAVOIR FAIRE **ENTRETIEN DE VOS PELOUSES** PARCS - PROPRIETES







ENTRETIENS & RÉPARATIONS TOUTES MARQUES CARROSSERIE - PEINTURE

Ouvert : Du lundi au vendredi 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00 Les Samedis 8h00 - 12h00

03 87 87 71 74

124 Bis Rue Nationale 57350 STIRING-WENDEL Gérant : BRAUN Olivier • secretariat@garageclasadonte.fr

ommaire

- 3 Le mot du Maire
- Finances : bilan 2023
- 6 Infos pratiques
- 9 Numéros utiles
- 10 Les écoles
- 12 Les élèves et les Jeux Olympiques
- 3 L'abécédaire du bien vivre ensemble àSchoeneck
- L'école de Schoeneck de 1945 à nos jours
- 6 Maisons fleuries 2023
- 8 Manifestations 2023
- 22 Les associations locales
- 23 État civil
- 24 Horaires et plans Forbus
- 26 Plan de Schæneck



Le Bulletin municipal de SCHŒNECK 2024

Comité de rédaction : Edith Reichert, Béatrice Crapanzano Brigitte Oberlé, Marie-Rose Drui, Stéphanie Lambert, Roger Buissé. Sandrine GAUER.

Photos: Jean-Marie Haag, Edith Reichert, Roger Buissé, Stéphanie Lambert, Alain Pauly, Sandrine Gauer, Alain Massfelder, Gudrun Recktenwald





Chères Schoeneckoises, chers Schoeneckois,

Après cette interminable « saison des pluies », nous souhaitons vivement le retour d'un beau temps durable et bénéfique pour

Après l'échec des bornes d'apport volontaire, chaque foyer a été doté d'un bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages légers, et bien-sûr ces bacs ne seront pas pesés. Les premiers résultats concernant la qualité du tri sont concluants.

Ceci n'empêche pas les malpropres de continuer à souiller la nature en s'imaginant pénaliser les instances compétentes en matière d'ordures ménagères.

Non! Ils pénalisent tout simplement nos services techniques. Ceci a un coût et impute de sérieux frais sur le budget de la Commune.

La Communauté d'Agglomération a aménagé dans la carrière de Schoeneck une magnifique piste cyclable. Celle-ci est accessible à partir de la rue Pasteur jusqu'à la rue du Général de Gaulle, puis par la zone artisanale.

Les cyclistes et les marcheurs pourront ainsi rejoindre Forbach par la nouvelle piste ou par le château d'eau en empruntant l'ancienne route départementale qui longe la carrière.

Il est évident que ces pistes sont interdites aux engins motorisés.

Malheureusement, après tous ces travaux longs et très coûteux dans la carrière, fleurissent déjà à flanc de coteau de bien désolantes couleurs. Il s'agit des restes des sacs multicolores dévorés par des animaux sauvages. C'est l'oeuvre de ces inconscients souillons qui jètent leurs ordures par-dessus le grillage et qui dégradent sérieusement l'environnement.

Honte à vous, les pollueurs!

Le groupe scolaire « la Forêt » sera unique à la rentrée de septembre et regroupera en une seule structure les classes maternelles et élémentaires.

Nous poursuivrons la modernisation de l'éclairage public en Leds et répareront bien-sûr les nids de poule en espérant progressivement pouvoir procéder à la réfection de certaines rues. Le coût de telles opérations est exorbitant et n'est pas subventionné.

Pour votre sécurité, la police municipale intervient régulièrement. La vitesse est toujours excessive dans le village et au quartier Stéphanie. Les panneaux « STOP », les sens uniques et le feu rouge ne sont pas toujours respectés.

Une nouvelle aire de jeux a été installée rue des Épines en remplacement de l'ancienne devenue obsolète. Celle du quartier Stéphanie a été fermée pour cause de dégradations volontaires et répétées par quelques individus irresponsables. Elle est en attente de réparation si toutefois les pièces sont disponibles.

Il me reste à remercier toutes les Associations et les bénévoles qui oeuvrent pour l'animation du

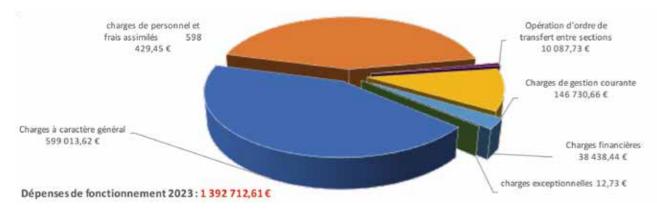
Un grand merci également à l'équipe qui a réalisé ce bulletin municipal.

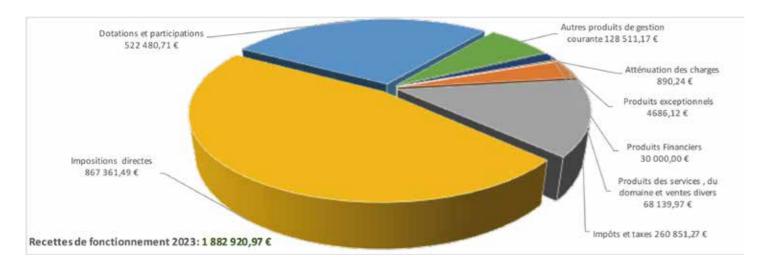
Je vous souhaite une belle année.

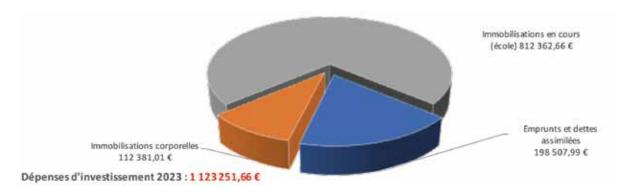
Prenez soin de vous et de vos proches,

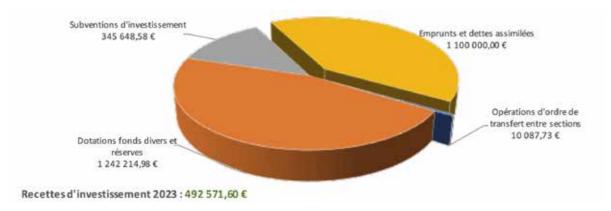
Gabriel BASTIAN Maire de SCHŒNECK

Finances: bilan 2023











SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	%
Charges à caractère général	599 013,62 €	43,01
Charges de personnel et frais assimilés	598 429,43 €	42,97
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 087,73 €	0,72
Charges de gestion courante	146 730,66 €	10,54
Charges financières	38 438,44 €	2,76
Charges exceptionnelles	12,73 €	0,00
TOTAL	1 392 712,61 €	100,00

RECETTES	MONTANT	%
Atténuation des charges	890,24€	0,05
Produits des services, du domaine et ventes divers	68 139,97 €	3,62
Impôts et taxes	260 851,27 €	13,85
Impositions directes	867 361,49 €	46,06
Dotations et participations	522 480,71 €	27,75
Autres produits de gestion courante	128 511,17 €	6,83
Produits Financiers	30 000,000 €	1,59
Produits exceptionnels	4 686,12 €	0,25
Impôts et taxes	1 882 920,97 €	100,00
Résultat d'exploitation reporté	79 738,64 €	
Total	1 962 659,61€	

Total excédent de fonctionnement 569 947,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	%
Emprunts et dettes assimilées	198 507,99 €	17,67
Immobilisations corporelles	112 381,01 €	10,00
Immobilisations en cours (école)	812 362,66 €	72,33
TOTAL	1 123 251,66 €	100,00

RECETTES	MONTANT	%	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 087,73 €	0,37	
Dotations fonds divers et réserves	1 242 214,98 €	46,04	
Subventions d'investissement	345 648,58 €	12,82	
Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00 €	40,77	
TOTAL	2 697 951,29 €	100,00	
Déficit d'investissement 2022 reporté	-1 056 104,54 €		
Total déficit d'investissement	1 641 846,75 €		
Total excédent de fonctionnement	569 959,23 €		
Solde d'exécution	-1 071 887,52 €		



Infos pratiques

• • • La Mairie Rue Clémenceau **57350 SCHŒNECK**

Tél: 03.87.87.60.48 Mail: mairie@schoeneck.fr

Site Internet: <u>www.schoeneck.fr</u>

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi de 8h à 12h
- Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h30

Ouverture de l'Agence postale communale en mairie : du lundi au vendredi de 8h à 12h.

• • • Permanences

Monsieur le Maire Uniquement sur rendez-vous Tél: 03.87.87.60.48

Monsieur Didier LUDWIG Adjoint au Maire (Quartier Stéphanie): Mairie Annexe 176, rue Stéphanie Sur rendez-vous Tél: 07.81.84.66.07



Suite au décès de M. Roger GABRIEL, M. Jean-Marie BACKES a intégré le conseil municipal où il le remplacera dans les commissions « Finances » et « Sécurité ».



Horaires d'ouverture aires de jeux

Du 1er MAI au 30 SEPTEMBRE

Tous les jours : 8h à 20h Du 1er OCTOBRE au 30 AVRIL

Tous les jours : 8h à 18h

- Rue Balzac (réservée aux 3 8 ans);
- Au quartier de la Ferme
- City stade Parc des Bouleaux

Au quartier Stéphanie à noter :

- Un city stade rue de l'Étang
- Une aire de jeux rue de la Lisière
- Une aire de jeux rue de la Forêt (réservée aux enfants de 2 à 8 ans) malheureusement régulièrement

dégradée

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer une surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, d'installer une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi, vous seriez en infraction avec le code de l'urbanisme. L'exécution des travaux sans autorisation préalable est passible de poursuites pénales (article 480-2 du Code de l'Urbanisme)

SALI ROGER

C'est avec peine et une profonde émotion que nous avons accompagné notre ami et collègue Roger GABRIEL lors de son dernier voyage en décembre dernier.

Authentique enfant de Schoeneck, il y était né rue du Puits Ste Stéphanie.

Roger s'est battu avec force et courage contre cette terrible maladie qu'il a contractée très peu de temps après avoir fait valoir ses droits à la retraite. Militaire de 1974 à 1983 il quittera le service actif avec le grade de Maréchal des Logis chef ; il continuera son engagement au sein de la réserve et sera promu Adjudant puis Adjudant chef. Il entamera une deuxième vie professionnelle dans le secteur privé de 1983 à 2020.

Sa carrière militaire l'avait mené à Périgueux et Altkirch

avant de revenir dans son village natal, d'abord au quartier Stéphanie puis au village entouré de son épouse Evelyne, de son fils Jonathan et son épouse Cindy et surtout de ses deux petites-filles Constance et Agathe que leur pépé aimait tant et dont il était si fier.



Roger était entré au Conseil Municipal en 2008. Comme son papa avant lui.

Toujours présent et disponible, il assurait ses fonctions avec sérieux et bonne humeur. Il était aussi le responsable sécurité dans le village.

Egalement très investi dans la vie associative de Schoeneck, il a été trésorier du judo club, secrétaire puis vice-président des Anciens Combattants. Sapeur Pompier volontaire de 1984 à 1999, il a été formateur Jeunes Sapeurs Pompiers pour de nombreux garçons et

Il sera nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2002.

Repose en paix Roger, notre ami.

Ta présence et ton entrain nous manquent.

Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

• • • La régie d'électricité et de télédistribution



de 8h00 à 12h mardi, jeudi et le vendredi de 14h à 17h le lundi Fermé le mercredi

Tél: 03.87.84.26.10 - Tél: 08.11.65.55.04 (après 17h)





Les déchetteries

Pour les cas particuliers (véhicule utilitaire, véhicule de fonction immatriculé à l'étranger), le plus simple est également de vous adresser à la Communauté d'Agglomération de Forbach, qui vous précisera, selon les cas, les conditions et restrictions d'accès.

ramassage uniquement sur inscription en Mairie : 15 € l'enlèvement

ÉTÉ, du 1" avril au 30 septembre	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
• BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre	Matin	9h-12h	9h-12h	9h-12h		9h-12h	9h-12h
Tél.: 03 87 88 71 84	Après-midi	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
• DIEBLING, rue Principale	Matin	9h-12h	9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-12h
Tél.: 03 87 02 86 42	Après-midi	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
FORBACH, Marienau, rue Principale	Matin	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Tél.: 03 87 85 87 45	Après-midi	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
ROSBRUCK, rue Nationale	Matin		9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Tél.: 03 87 81 39 91	Après-midi	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
SPICHEREN, rue d'Alsting	Matin		9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Tél.: 03 87 88 05 30	Après-midi	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
STIRING-WENDEL, rue du Centre	Matin	9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	CAPTACTOR OF MALE					- 1 m 1	t 0.1
Tél.: 03 87 85 16 07	Après-midi	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14 n - 18 n
Tel.: 03 87 85 16 07 HIVER, du 1" octobre au 31 mars	Après-midi	14h-18h	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	MVMVMADORY
HIVER, du 1" octobre au 31 mars	Après-midi Matin	CONTRACTOR OF STREET	SERVICE SERVICE	ASSESS OF SERVICE		Attack to the second	MVMVMADORY
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÊS-FORBACH, rue du 1" Septembre		LUNDI	MARDI	MERCREDI		VENDREDI 9h-12h	SAMEDI
	Matin	LUNDI 9h-12h	MARDI 9h-12h	MERCREDI 9h-12h	JEUDI	VENDREDI 9h-12h	SAMEDI 9h-12h 14h-17h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84	Matin Après-midi	LUNDI 9h-12h 14h-17h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MERCREDI 9h-12h 14h-17h	JEUDI 14h-17h 9h-12h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h	SAMEDI 9h-12h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84 DIEBLING, rue Principale Tél.: 03 87 02 86 42	Matin Après-midi Matin	LUNDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MERCREDI 9h-12h 14h-17h	JEUDI 14h-17h 9h-12h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h	9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÊS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84 DIEBLING, rue Principale	Matin Après-midi Matin Après-midi	LUNDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MERCREDI 9h-12h 14h-17h	JEUDI 14h-17h 9h-12h 14h-17h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h 9h-12h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84 DIEBLING, rue Principale Tél.: 03 87 02 86 42 FORBACH, Mariesau, rue Principale	Matin Après-midi Matin Après-midi Matin	LUNDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	9h-12h 14h-17h 14h-17h 9h-12h	JEUDI 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars • BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84 • DIEBLING, rue Principale Tél.: 03 87 02 86 42 • FORBACH, Mariesau, rue Principale Tél.: 03 87 85 87 45	Matin Après-midi Matin Après-midi Matin Après-midi	LUNDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MERCREDI 9h-12h 14h-17h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	JEUDI 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84 DIEBLING, rue Principale Tél.: 03 87 02 86 42 FORBACH, Mariesau, rue Principale Tél.: 03 87 85 87 45 ROSBRUCK, rue Nationale Tél.: 03 87 81 39 91 SPICHEREN, rue d'Alsting	Matin Après-midi Matin Après-midi Matin Après-midi Matin	LUNDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MERCREDI 9h-12h 14h-17h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	JEUDI 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84 DIEBLING, rue Principale Tél.: 03 87 02 86 42 FORBACH, Mariesau, rue Principale Tél.: 03 87 85 87 45 ROSBRUCK, rue Nationale Tél.: 03 87 81 39 91	Matin Après-midi Matin Après-midi Matin Après-midi Matin Après-midi	LUNDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MERCREDI 9h-12h 14h-17h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	JEUDI 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h
HIVER, du 1" octobre au 31 mars BEHREN-LÈS-FORBACH, rue du 1" Septembre Tél.: 03 87 88 71 84 DIEBLING, rue Principale Tél.: 03 87 02 86 42 FORBACH, Mariesau, rue Principale Tél.: 03 87 85 87 45 ROSBRUCK, rue Nationale Tél.: 03 87 81 39 91 SPICHEREN, rue d'Alsting	Matin Après-midi Matin Après-midi Matin Après-midi Matin Après-midi Matin	LUNDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h	MARDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	MERCREDI 9h-12h 14h-17h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	JEUDI 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	VENDREDI 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h	9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h 14h-17h 9h-12h

Bacs a couvercle jaune

Collecte le mercredi une semaine sur deux - tous les 15 jours en semaine paire



LES SERVICES DE VEOLIA DISPONIBLES EN CAS DE **DESAGREMENTS SUR** LES RESEAUX D'EAU **POTABLE**

En cas de coupure d'alimentation en eau, de constat d'eau colorée ou pour tout autre désordre sur le réseau d'eau potable, les usagers sont invités à contacter les services de Veolia, disponibles 24h/24 et 7j/7, au 09.69.32.35.54 (prix d'un appel local).

Toutes les demandes liées à leurs contrats d'abonnement, les usagers peuvent adresser un e-mail via le site internet www.eau.veolia.fr, votre commune ayant fait le choix du télé relevé, chaque usager est équipé d'un dispositif permettant des relevés à distance. Pour bénéficier de tous ces services, il est possible de se rendre sur l'application mobile "Veolia & moi" ou sur le site internet www.eau.veolia.fr.



qu'à suivre les indications

Dispositif " participation citoyenne "

Comme vous le savez, le dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE » est en place dans notre commune depuis le 1er mars 2018 et a pour objet :

- De renforcer la sécurité de nos concitoyens et de rassurer la population
- D'améliorer la réactivité de la Police contre la délinquance, notamment les cambriolages et aux autres atteintes aux biens
- D'accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Nous vous rappelons que les « Citoyens Référents », sont chargés d'informer la **police** des actes de délinquance qu'ils constatent ou qui leur sont signalés par les habitants de la commune. Ils peuvent également vous donner des conseils utiles pour votre sécurité et celle de vos biens.

Si vous êtes victime, ou si vous êtes témoin d'un acte de délinquance grave tel que cambriolage ou voie de fait, il faut appeler sans délai la Police en composant le 17 ou le 112 et informer le « Citoyen Référent » le plus proche de votre domicile.

Si vous constatez des comportements suspects de personnes, des circulations répétées et inhabituelles de véhicules, et plus généralement toutes choses qui vous semblent raisonnablement anormales, faites-en également part au référent le plus proche.

Lors de votre alerte, il est important de fournir un maximum de renseignements tels que : déroulement des faits, description des personnes incriminées. N° d'immatriculation des véhicules...

Si vous avez, personnellement subi un préjudice il vous appartient de porter plainte auprès du commissariat de Police de Forbach.

Sachez que vous pouvez également déposer une pré-plainte en ligne en vous rendant sur le site : https://propre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Cela permettra aux services de police de préparer votre plainte que vous n'aurez plus qu'à signer, soit un gain de temps appréciable pour vous.

Pour notre sécurité, et celle de nos concitoyens, soyons vigilants et alertons car l'engagement de chacun assure la sécurité et le bien-être de la communauté



PanneauPocket

En parallèle, la Municipalité vous propose le service : PanneauPocket, une application gratuite à télécharger sur votre portable pour obtenir en direct les infos et les alertes de votre commune.

Par sa proximité et son immédiateté, cette application devient également le lien indispensable au bon fonctionnement du dispositif de participation

INSTALLATION SUR SMARTPHONE OU TABLETTE Si votre appareil est : •un Apple (i Phone, Ipad...), allez dans l'application App •ou fonctionne sous Android, allez dans l'application Play Store Allez dans la barre de recherche afin de trouver l'application PanneauPocket. Commencez à saisir « panneaupocket » et sélectionnez l'application avec le logo du P sur fond bleu et vert. Cliquer sur « installer » Attendre le temps de téléchargement jusqu'à l'apparition du bouton " Ouvrir" sur lequel 0 . . vous cliquez : Il ne reste



Numéros utiles



POMPIERS: 18

Secours d'urgence aux victimes d'accident, d'incendie, d'explosion, de malaise ou chute sur la voie publique...

- POLICE: 17
- Appel médical d'urgence vitale et SAMU: 15

En cas de perte de connaissance, hémorragie, étouffement, douleur dans la potrine, intoxication...

- Numéro d'urgence européen : 112
- Médecin de garde : 0820.33.20.20
- Centre antipoison (Nancy): 03.83.32.36.36
- Commissariat de Police : 03.87.84.41.00
- Gaz de France Dépannage gaz 24h/24 – 7 jours sur 7 N° AZUR 0 800 473 333
- Raccordement Gaz Naturel GRDF 09.69.36.35.34

Médecins

Dr. Denis GROSS

Centre Médico-Social 18. rue Raspiller Rendez-vous sur **DOCTOLIB** 03.55.15.35.89 Sur rendez-vous Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h le matin Du lundi au jeudi : de 15h à 17h

Dr. Raphaël MARGARITA

42. rue Balzac Uniquement sur rendez-vous sur le site ubiclic.com Pour les personnes ne parvenant pas à prendre rendez-vous en ligne ou les consultations urgentes 03.72.36.14.05

Dentiste

Dr. Thierry GRANDJEAN

Centre Médico-Social 18, rue Raspiller 03.87.87.22.61 Uniquement sur rendez-vous

Kinésithérapeutes

Jean-Luc LAUER

4. rue Pasteur 03.87.84.28.16

Laurine THIERRY

42, rue Balzac 06.08.80.51.79

Infirmières

Josiane LAUER

4, rue Pasteur 06.41.77.23.01

Cabinet de soins infirmiers

42. rue Balzac 06.64.53.62.93 (numéro unique) Cathy EBERLE Sabine STIRTZINGER Annabelle SCHEID

Centre Médico Social

18, rue Raspiller Isabelle FABER 03.87.84.03.77 ou 06.83.15.36.93 Jessica ANTONINI 03.87.84.03.77 ou 07.65.72.12.01 Monique MULLER 03.87.13.17.65 ou 06.17.26.23.29

Les services sociaux

ASSISTANTES SOCIALES

57600 FORBACH

· Accueil standard :

03.87.21.98.20

03.87.21.98.70

et infantile:

03.87.21.98.31

03.87.21.98.30

Protection maternelle

MAISON DU DÉPARTEMENT

18, avenue de Spicheren

• Bureau d'arrondissement :

• Centre de planification familiale :

• Services départemental d'action sociale : 03.87.21.98.43

• Aide sociale à l'enfance : 03.87.21.98.50

Scheene 9

Accueil du public du lundi au vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

- Service départemental d'action sociale
- Service de la protection maternelle et infantile
- Service de l'aide sociale à l'enfance

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

7, avenue de Spicheren 57600 FORBACH 08.10.25.57.10 Lundi, mardi, et jeudi de 9h à 11h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DF LA MOSELLE

Technopôle de Metz Europlaza Fax: 03.87.21.83.39 et de 13h15 à 16h30

Taxi Didier MEYER

5, impasse des Acacias 03.87.88.00.88

et de 13h30 à 16h

(ancienne COTOREP)

Bâtiment D 1, rue Claude Chappe BP. 95213 57076 METZ Cedex 03 Courriel: mdph@moselle.fr Tél: 03.87.21.83.00 Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00

• • • Taxi

Les écoles





CP CE1

M^{mes} OSWALD Christine et **POLEYA Laêtitia**

Schemeck Les élèves et les Jeux Olympiques





L'abécédaire du bien vivre ensemble à Schoeneck

Avaloirs

Quelle que soit la période de l'année, il convient de nettoyer les trottoirs, mais il est strictement interdit d'évacuer neige, feuilles mortes ou autres détritus dans les avaloirs.



Bruits de voisinage

Pour la tranquillité de tous, nous vous demandons de respecter l'arrêté municipal ci-après : l'emploi de marteaux, outils ou tout appareil susceptible

d'occasionner du bruit... ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc... sont interdits les dimanches et jours fériés, les jours ouvrables de 20 h à 7 h et de 12 h à 13 h. Entre 22 h et 6 h du matin, on parle de tapage nocturne.

Circulation

La plupart des axes de notre commune sont limités à 30 km/h. Cette vitesse est rarement respectée. À cet effet, des contrôles de la police sont effectués inopinément.

Distance des plantations

Le P.L.U. impose une hauteur maximale de 1,80 m pour les haies séparatives entre deux propriétés privées et un recul du pied de 50 cm minimum. Les plantations de hautes tiges (hauteur supérieure à 1,80m) doivent se trouver au minimum à 2m de la ligne séparative des deux propriétés.

Eclairage public

Dès qu'un problème d'éclairage apparaît dans votre rue, n'hésitez pas à en informer la Régie d'Électricité au 08.11.65.55.04.

Feu et incinération de végétaux

Il est interdit de brûler des déchets à l'air libre. L'herbe, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies, les épluchures.... doivent être compostés ou ramenés en déchetterie.



Neige et Verglas

En période hivernale, c'est au propriétaire ou au locataire de déneiger les abords de sa propriété (trottoir, caniveau...).

Ordures

ménagères

Collecte du bac noir le lundi / Collecte du bac jaune le mercredi en semaine paire. Votre poubelle doit être sortie sur le trottoir la veille du ramassage en début de soirée et doit être rentrée, au plus tard, en fin d'après-midi du jour du ramassage.

A MYMBOLLIS PAS MA BOR ET A GENO LE PASSAGE !



Propreté des abords d'habitation

L'arrêté municipal de septembre 2009 précise que les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus de balayer, nettoyer, désherber les abords de leur propriété (trottoir, caniveau...).



Stationnement des

véhicules

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits prévus à cet effet en respectant les places réservées aux personnes handicapées.

Nous tenons à rappeler que les trottoirs sont destinés à la libre circulation des piétons et qu'il ne s'agit nullement de place de parking.

Le stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe

Toutous et animaux de compagnie

Les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins par leurs aboiements. D'autre part il appartient au maître de ramasser les déjections de son animal. Des sachets et poubelles sont disponibles à cet effet.



Végétaux et débroussaillage

Il vous appartient de débroussailler votre terrain jusqu'à 50 mètres autour de toute construction (habitations, dépendances, cabanes, piscines) et jusqu'à 5 mètres de chaque côté des voies d'accès menant à votre domicile, ainsi qu'en limite de votre terrain.

Il est recommandé de composter les déchets verts ou de les déposer en déchetterie (avec votre Sydem'pass, vous avez droit à 30 passages gratuits par an).

Nous appelons au civisme et à la responsabilité des personnes

Pour une nature propre et accueillante, déposer vos déchets en déchetterie. Et, pour les déchets diffus trouvés ci et là : lors de vos balades ou après un pique-nique, ramenez ces déchets chez-vous.

Ne jetez pas vos déchets par les fenêtres !!!





L'école de Schoeneck de 1945 à nos jours

Après les événements de la Seconde Guerre Mondiale, l'école a repris son cours normal dans un ancien immeuble datant du 18ème Siècle qui avait été préservé des bombardements. Il comporte sur son aile droite une grande salle au rez-de-chaussée pour l'école des garçons. Un instituteur assure l'enseignement du cours préparatoire au cours de fin d'études (environ 40 élèves).

Au premier étage se trouve l'école de filles avec le même effectif. Toute l'aile gauche est réservée aux logements des enseignants.

Dès 1948, la situation a évolué. Les Houillères, qui ont été nationalisées en 1946, manquaient de main d'œuvre. De nombreux migrants, issus de toute l'Europe et de l'Afrique du Nord, sont venus élire domicile dans notre région afin de travailler dans l'industrie du charbon, énergie très prisée indispensable pour reconstruire le pays de ses ruines suite aux événements de la Seconde Guerre Mondiale. Ils ont été logés dans des cités provisoires construites à la hâte dans différentes communes du secteur. C'est ainsi que la cité de la Ferme à Schoeneck a vu le jour. Elle comportait 133 baraques de 2 logements chacune soit environ 250 familles et un apport de 1000 habitants supplémentaires pour la commune. Les nombreux enfants issus de ces familles ont donc été scolarisés dans l'école communale.

Pour faire face à cette situation, la commune a décidé de transférer l'école de filles dans un bâtiment communal situé à l'emplacement de l'actuel centre médico-social. La mairie était également domiciliée dans ce bâtiment. De leur côté, les Houillères ont aménagé des classes pour les cours préparatoires dans des baraques de la ferme de Schoeneck. Un jardin d'enfants a également vu le jour dans la cité. Il est intéressant de rappeler qu'une école de filles fonctionnait à la cité Stéphanie. Les garçons de la cité se rendaient à l'école du Vieux Stiring qui se trouvait à proximité. Placée devant cet afflux de population, la commune a sollicité les services de l'État, en l'occurrence la Préfecture, pour construire un groupe scolaire qui permettrait de

regrouper dans un même endroit l'ensemble des enfants à scolariser de la maternelle au primaire. C'est suite à cette demande que le nouveau groupe scolaire entièrement financé par l'État a vu le jour sur un terrain mis à disposition par les Houillères. Il était à proximité de la ferme de Schoeneck et situé entre les rues de Forbach et de la Tuilerie, lieu-dit Schoenecker Schlag.

Inauguré en 1956, il comprend une école primaire de 10 classes (5 de garçons et 5 de filles) et une école maternelle de 3 classes. Un immeuble de 4 appartements est prévu pour le logement des enseignants.

Le chauffage de l'école est assuré par une chaudière installée dans le groupe primaire. L'école maternelle est reliée par des conduites souterraines à partir de la chaufferie du primaire. Le fonctionnement est assuré par un agent communal. C'est à partir de la mise en service de la nouvelle école maternelle qu'un ramassage scolaire existe depuis la cité Stéphanie.



Très rapidement, il s'est avéré que les 3 classes maternelles étaient insuffisantes. Pour y remédier la commune a fait installer une classe mobile. Concernant le chauffage, la chaudière à charbon ne donnait nullement satisfaction car les salles de classes étaient très mal chauffées

Les premiers signes de récession de la production charbonnière au début des années 60 ont été concurrencés par le pétrole nettement meilleur marché. En conséquence, la commune a remplacé la chaudière à charbon par deux chaudières au fioul ce qui a sensiblement amélioré le chauffage des salles de classes. Durant cette même période, la ferme de Schoeneck disparaissait. Les habitants ont rejoint des logements plus confortables à Behren-lès-Forbach, Farébersviller et Rouhling.

Ce départ a entraîné une chute importante de la population. Cette situation a eu le même effet sur les effectifs de l'école primaire.



Pour remédier à cette situation, la Municipalité a lancé un projet de création d'un lotissement sur les terrains vierges situés entre la rue Clemenceau et la rue Balzac (lieu-dit Etsenhübel et Am Kleinen Graben). Cette importante emprise foncière, propriété des Houillères, a été cédée à un prix très attractif à la commune. Il est intéressant de rappeler que les Houillères avaient prévu initialement de construire sur ces terrains des immeubles identiques à ceux de Behren-lès-Forbach et ailleurs. Ce projet a été abandonné suite aux premiers signes de récession des charbonnages.

Avec la création de ces différents lotissements, la situation démographique s'est améliorée. Toutefois ce n'était pas le cas pour les effectifs de l'école primaire. En 1971, l'école primaire est devenue mixte. Les effectifs étaient répartis en 10 classes. Il y avait donc des disponibilités pour d'autres activités. Une salle a été réservée pour un centre de documentation BCD ainsi qu'une salle de réunion pour les rencontres parentsenseignants. Plus tard, l'école a été dotée de

l'outil informatique. Une salle spécifique pour 12 ordinateurs a été aménagée. Au final toutes les salles disponibles ont été utilisées.

Concernant les maternelles, la commune a construit en 1975 une nouvelle école de 2 classes au cœur du lotissement de la rue Balzac ce qui a permis de supprimer la classe mobile du village.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Stéphanie, l'école existante a été supprimée. Les élèves concernés se sont rendus à l'école du village en utilisant le ramassage scolaire mis en place.

Par ailleurs, le bâtiment de l'école primaire, inauguré en 1956, présente de nombreux problèmes de vétusté : fuite dans la toiture par temps de pluie, menuiseries extérieures défectueuses, passoire thermique, sanitaires en mauvais état.

Face à ces problèmes, la commune a entrepris des travaux de réfection et de mise aux normes

dès le début des années 1990. Citons le remplacement de la toiture en éternit par des panneaux métalliques isolés, le remplacement des menuiseries bois extérieures par des PVC double vitrage, la réfection de tous les sanitaires, les travaux de mises aux normes intérieures et enfin le ravalement des façades.

Dès l'année 2000, le manque d'effectif entraîne la fermeture de classes. De 6 classes à l'école primaire on est passé finalement à 4 classes. Dans cette même période, les 2 classes de l'école maternelle du Pré Vert au lotissement Balzac, ont été supprimées. Les quelques élèves sont transférés à l'école des Bouleaux du village.

En 2020, la Municipalité a entrepris de nombreux et importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes.

Ces travaux concernent de nouvelles répartitions intérieures. Les maternelles au 1er étage, les primaires au second étage, la réfection des peintures et des menuiseries intérieures, l'acquisition de nouveaux mobiliers et de tableaux numériques dans chaque classe, les menuiseries extérieures en PVC, le chauffage avec raccordement au gaz, le nouvel accès avec un ascenseur pour personnes à mobilité réduite, l'isolation et le ravalement des facades.

Tous ces travaux sont chiffrés à 1 500 000 euros HT subventionnés à hauteur de 60% par les partenaires de l'État.

Finalement pour la rentrée 2023-2024, en accord avec l'Inspection Académique, le conseil municipal a décidé de réunir les deux écoles (maternelle et élémentaire) sous une direction unique en un seul groupe scolaire « la Forêt ».











- 1 Mme et M. CHIARELLI-COSTA Carlo
- 2 Mme GALLUCCI Julia
- 3 Mme GROSS Hortense













- • Dans la catégorie **FAÇADES** et **JARDINS**, les lauréats sont :
- 1 Mme et M.COSCARELLA Louis
- 2 Mme et M. FRANCOIS Philippe
- 3 Mme et M. RECKTENWALD Armand





- • Dans la catégorie BALCONS, les lauréats sont :
- 1 Mme et M. SCHNEIDER Franck
- 2 Mme BARTHEL Astrid
- 3 Mme GOTHIER Sabine







Manifestations

- Lancé de toques : remise diplômes Lycée Condorcet
- 2 Remise diplômes maisons fleuries 2022
- Remise médailles aux conseillers municipaux
- 4 Exposition en mairie des photos de mineurs
- **6** Carnaval des enfants
- **6** Décors de Pâques
- Ouverture de la pêche
- 8 Jardiniers en herbe avec les arboriculteurs
- Ocentre aéré d'Avril
- 1 er Mai
- 1 8 Mai
- 14 Mai : inauguration fête du village
- (13) Chorale du Club des Séniors
- Fête scolaire juillet
- (5) Remise traditionnelle du chocolat
- (ii) Enfants méritants du CP





































Manifestations







22 Plantation d'arbres

les arboriculteurs

23 Halloween novembre

20 Chorales veillée de Noël

20 11 novembre 2023

et questionnaire avec

25 Fête de fin d'année périscolaire





- Lampions du 13 juillet
- (B) Centre aéré vacances d'été
- (9) ACVG Dépôt de gerbe sur la tombe jumelée août 2023
- ACVG Dépôt de gerbes au monument au mort de Elversberg août 2023
- 2 Rentrée 2023 : remise de Schultüten au CP









CALENDRIER MANIFESTATIONS 2024

MAI

Lundi 01 : Marche Populaire Sapeurs-Pompiers Dimanche 5 : Fête du Village

Mercredi 8 : Commémoration Victoire 1945

JUIN

Lundi 3 : Sydème (distribution des sacs multiflux) Samedi 22 : Audition Conservatoire au CSC Jeudi 27 : Repas fin de session des Séniors

Vendredi 28 : Spectacle école (gymnase en après-midi)

UILLET

Samedi 13 : Fête Nationale

OCTOBRE

Jeudi 17 : Repas Choucroute des Séniors

NOVEMBRE

Samedi 02 : Soirée Disco des Vétérans

Dimanche 10 : Corrida

Samedi 11 : Commémoration de l'Armistice 1918

Samedi : Repas GTS

DECEMBRE

Jeudi 5 : Repas de Noël des Séniors Dimanche 8 : Repas des Anciens Samedi 14 : Veillée Musicale

Mercredi 18 : Sydème (distribution des sacs multiflux) Mardi 31 : Nouvel An par l'Amicale de la Police

Dates du centre aéré :

- Du 26 Février au 01 Mars
- Du 22 au 26 Avril
- Du 15 juillet au 09 août
- Du 21 au 25 Octobre









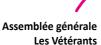
Les associations locales

Les associations sportives

ASSOCIATION	RESPONSABLE	ADRESSE	CONTACT
Entente Sportive Vétérans	Bruno BONFA	13, rue des Prés 57600 MORSBACH	06.15.61.33.82
Physical Art Club	Aurélio COSCARELLA	18, rue Balzac 57350 SCHŒNECK	03.87.88.31.92
Tennis club	Isabelle FABER	12, impasse des Vergers 57350 SCHŒNECK	06.83.15.36.93 03.87.84.03.77
Tennis de Table	Jean-Michel MAYER	11, rue Bel Air 57600 FORBACH	06.24.07.38.69









Assemblée générale du Bridge Club

Assemblée générale du CLub de tennis



Tennis de table de Schæneck



Assemblée générale du Club Loisirs Stéphanie



Gymnastique Seniors



Assemblée générale du Club d'Epargne FORTUNA





Etat civil 2023

• • • Ils sont nés en 2023 :

- MASZTALERZ Konstantin
- HAAS Spencer Jonathan Grégory
- BOUCHARD WILL Ethan
- AUGUSTIN Ethan
- WEHNER KEHLHOFFNER Ava
- MENGES Adèle
- STUPFLER Ellie Maria

- TSANA Amadéa
- LUPO Alma
- RUPPERT Erine Claudia Emeline
- TOMA Isabella
- BACKES Emilia Maria
- CARDIA Amélie Gabriella

9

• • • Ils se sont unis en 2023 :

- Emmanuel GIRARDOT et Tiffany ADAMS
- Michaël BURGER et Mélanie NICOLAY
- Marc WICKULER et Laurie CAYEN
- Serge ILLIG et Sandrine FUCHS
- Gaby SCHMITT et Virginie GILLENBERG
- Thomas SOLINAS et Camille KELTERBAUM
- Jean-Christophe SIEBERT et Julie STEPHANI



• • • Ils nous ont quittés en 2023 :

- SPANIOL Aloïs
- MARTZ Richard Gilbert
- WÜRTZ Stephan
- HELLMICH Gerd Uwe
- NAU Adrien Léon
- BRUCK François Albert
- STRINTZ Edgar Ernest
- KOEPPEL René Alfred
- MEYER Louis
- WEISE Gérard
- OBRIETAN Norbert Ernest

- BELOZEROV Vladimir
- LOBJOIS Christian Charles
- MULLER Erich Werner
- GABRIEL Roger Marcel
- BONAVENTURA Jean André
- MASSFELDER née WAGNER Yvette Joséphine
- ZAWATZKI née BERNARD Armande Elisabeth
- MULLER Irène
- GIRARDOT née SCHUTZ Gabrielle Marguerite
- WERNER née LOTH Marguerite Suzanne



ASSOCIATION	RESPONSABLE	ADRESSE	CONTACT
Anciens Combattants	Florence QUIRIN	3, rue des Bleuets 57350 SCHŒNECK	06.28.20.32.95
Arboriculteurs	Roger LANG	9, rue Général de Gaulle 57350 SCHŒNECK	03.87.85.53.36
Bridge club	Joseph DI SALVO	9, rue Jeanne d'Arc 57460 BOUSBACH	03.87.84. 51. 97
Club d'Epargne FORTUNA	Bernard FOUGERE	2, rue de Stiring 57350 SCHŒNECK	03.87.87.79.76
Club informatique	Roger BUISSE	59, rue Pasteur 57350 SCHŒNECK	03.87.13.19.36
Comité de Jumelage	Geneviève HAMMERSCHMIDT	55, rue St François 57350 STIRING-WENDEL	03.87.87.42.79
Conseil de Fabrique	Bernard ROSSBACH	48, rue Balzac 57350 SCHŒNECK	06.62.89.93.48
Groupe Théâtral	Jean-Claude BERRARD	17, rue Pasteur 57350 SCHŒNECK	03.87.87.28.69
Les Amis de la Pêche	Florian SCHMELTZER	1, rue du Bois 57350 STIRING-WENDEL	06.62.27.31.51
Club Loisirs Stéphanie	Mario CATALDO	7, rue Jean Burger 57350 STIRING-WENDEL	06.14.25.56.81
Club des Seniors au Berceau du Charbon Lorrain	Marcel ZINN	2, rue du Puits 57350 SCHŒNECK	03.87.84.13.94
Amicale Sapeurs Pompiers STIRING-SCHŒNECK	François STIELER	20 D, rue Jean Burger 57350 STIRING-WENDEL	06.09.90.89.52

Horaires & plans Forbus







@forbusTransport

@forbus tweet

0 801 801 900





IGNE .												
5	Du lundi au vendredi	, période :	scolaire									
9	SCHŒNECK> FOR	BACH										
Lotissement de	e la Ferme	7:10	8:05		9:05	11:35	12:35	13:10	14:05	15:35	16:35	17:35
Les Terrasses		7:11	8:06	-	9:06	11:36	12:36	13:11	14:06	15:36	16:36	17:36
Impasse de la	Paix	7:13	8:08	-	9:08	11:38	12:38	13:13	14:08	15:38	16:38	17:38
43 Rue Pasteu	r	7:14	8:09	-	9:09	11:39	12:39	13:14	14:09	15:39	16:39	17:39
65 Rue Pasteu	r	7:15	8:10		9:10	11:40	12:40	13:15	14:10	15:40	16:40	17:40
Rue de la Glais	sière	7:16	8:11		9:11	11:41	12:41	13:16	14:11	15:41	16:41	17:41
Rue des Épine	S	7:18	8:12	-	9:12	11:42	12:42	13:18	14:12	15:42	16:42	17:42
Cimetière		7:20	8:14		9:14	11:44	12:44	13:20	14:14	15:44	16:44	17:44
Rue de Rossel	le	-	8:17		9:17	11:47	12:47	-	14:17	15:47	16:47	17:47
Ecole du Vieux	x Stiring	-	8:18		9:18	11:48	12:48	-	14:18	15:48	16:48	17:48
Rue des Ponts	;	-	8:19	-	9:19	11:49	12:49	-	14:19	15:49	16:49	17:49
Lycée Condorc	cet	7:25	8:20		9:20	11:58	12:58	13:25	14:20	15:55	16:50	17:50
Eurozone		7:26	8:21	-	9:21	11:59	12:59	13:26	14:21	15:56	16:51	17:51
Camille Weiss	3	7:27	8:22	-	9:22	12:00	13:00	13:27	14:22	15:57	16:52	17:52
Carrefour de S	Schæneck	7:28	8:23	-	9:23	12:01	13:01	13:28	14:23	15:58	16:53	17:53
Ancienne Trés	orerie	7:29	8:24	-	9:24	12:02	13:02	13:29	14:24	15:59	16:54	17:54
Gare Routière	de Forbach	7:35	-	-	9:30	12:03	13:03	-	-	16:00	16:55	17:55
Poste de Forba	ach	-	8:30	-	-	-	-	13:30	14:30	-		-
Lycée Jean Mo	oulin	7:40	-	-		-	-	-	-	-		-
Collège Pierre	Adt	-	8:35	-		-	-	13:35	14:35	-		-
Lycée Blaise P	Pascal	-	8:38	-		-	-	13:38	14:38	-	-	
Lycée Jean Mo	oulin		8:45	-		-		13:45	14:45	-		

LICHE												
5	Du lundi au vendredi, période scolaire											
5	FORBACH Gare routière ····> SCHŒNECK											
Lycée Jean I	Moulin				-	11:08				15:08	-	
Avenue Pass	saga				-	11:10	-	-	-	15:10	-	-
Gare routière	e Forbach		7:45	8:30	8:50	11:20	12:20	12:50	13:50	15:20	16:20	17:20
Ancienne Tre	ésorerie		7:47	8:32	8:52	11:22	12:22	12:52	13:52	15:22	16:22	17:22
Carrefour de	Schæneck		7:48	8:33	8:53	11:23	12:23	12:53	13:53	15:23	16:23	17:23
Camille Wei	iss	-	7:49	8:34	8:54	11:24	12:24	12:54	13:54	15:24	16:24	17:24
Eurozone		-	7:50	8:35	8:55	11:25	12:25	12:55	13:55	15:25	16:25	17:25
Lycée Condi	orcet		7:56	8:36	8:56	11:26	12:26	12:56	13:56	15:26	16:26	17:26
Rue des Pon	nts		7:58		8:58	11:28	12:28	12:58	13:58	15:28	16:28	17:28
Ecole du Vie	eux Stiring	-	7:59		8:59	11:29	12:29	12:59	13:59	15:29	16:29	17:29
Rue de Ross	selle	-	8:00	-	9:00	11:30	12:30	13:00	14:00	15:30	16:30	17:30
Z.I du Puits	Simon IV	-	8:02		9:02	11:32	12:32	13:02	14:02	15:32	16:32	17:32
Lotissement	de la Ferme	-	8:04		9:04	11:34	12:34	13:04	14:04	15:34	16:34	17:34

ATTENTION!

La ligne 5 passe en fonctionnement « à la demande » le samedi, et en période de vacances scolaires, du lundi au vendredi. Pour bien la distinguer du TAD classique, puisque les règles de fonctionnement diffèrent, nous parlons de « ligne 5 VACS », (VACS pour VACances scolaires + Samedi).

Les usagers de la commune de Schoeneck peuvent continuer à utiliser leur titre de transport habituel.

Tous les arrêts habituels de la ligne 5 sont desservis, quelle que soit la distance entre 2 arrêts.

Le système de réservation fonctionne selon le même principe que pour le TAD, au même numéro vert : O 801 801 900 (réservation toujours au plus tard la veille

Le système de la correspondance fonctionne selon les mêmes conditions que pour les lignes régulières.

0 801 801 900

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

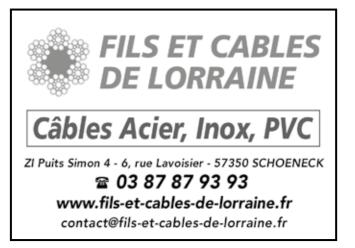


















Le Groupe Editions Municipales de France

édite depuis 1965 pour les collectivités et participe à travers ses guides écologiques « aux bonnes pratiques écocitoyennes ».

www.guide-ecocitoyen.fr

